

## Jean-Baptiste André Godin à Henry Levasseur, 14 août 1874

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 1 p. (261r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Henry Levasseur, 14 août 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47883>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 août 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Levasseur, Henry \(1843-1905\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

# Description

Résumé Godin donne à Levasseur des éclaircissements sur le procès-verbal, mal rédigé, d'une séance du conseil municipal de Guise du 26 juin 1874 relative au budget communal. Sur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère : Godin signale à Levasseur que la lettre des ouvriers du Familistère dont il lui a envoyé une copie la veille n'a pas été acceptée sans modification par les journaux de Saint-Quentin, et il lui annonce qu'il lui fait envoyer l'épreuve de la composition modifiée. Il l'avertit que le maire de Guise prend connaissance de tous les télégrammes au bureau de Guise.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Conflit](#), [Périodiques](#)

Personnes citées [Maillet, Joseph Alfred](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise 14 Octobre 70

cher Monsieur Lévassier,

Il est certain que le procès-verbal de la séance du 26 Juin n'est pas bien rédigé; mais puisque le Maire y dit que n'ayant pas eu le temps d'étudier les budgets, il ajourne le conseil jusqu'à convocation ultérieure, il s'agirait donc comme cela se pratiquait toujours de l'approbation des comptes et arrêtés de dépense du Maire, et du dépôt du projet de budget de la commission dont la discussion était renvoyée.

C'est ainsi que le conseil l'avait conçue, mais à un hasard de la rédaction des

procès-verbal de la séance se prête à une interprétation défavorable pour nous. Malgré cela il faut remarquer que la note se fait à l'unanimité, que le Maire lui-même par conséquent ne fait aucune opposition, or que c'est lui qui prononce l'ajournement de la discussion du budget. Voilà mon sentiment sur ce point. Je m'en remets à votre prudence pour le reste.

La lettre de mes ouvriers que je vous ai envoyée hier n'est pas acceptée sans modification par les jacobins de M<sup>r</sup> Guenot; je demande qu'on vous envoie une épreuve de la composition rectifiée.

On me fait remarquer que M<sup>r</sup> Lévassier prend connaissance de toutes les déclarations en audience de Guise.

Votre très dévoué M<sup>r</sup>  
G. Lévassier